

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2017

Convocation du 08 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit décembre à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Marianne NEGRE, Jean-Claude PILLET, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Joëlle ARNAUD, Jean-François DUBONNET

Absents et excusés : Carole MASCHERONI, Catherine LALINDE, Hubert MARECHAL (arrivée à 20h30)

Absents : Jean-Baptiste CURTO, Amadou NDIAYE, Serge ROCHE

Mme Jocelyne GOUGOU a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Décisions modificatives : travaux en régie 2017+ restitution d'une taxe sur terrains nus devenus constructibles à la demande du Trésor Public suite à jugement
- Sou des écoles : subvention complémentaire pour les repas du personnel
- Baux ruraux (info)
- Travaux en cours
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 novembre 2017 est adopté à l'unanimité (9 voix)

Décision modificative n°4 : travaux en régie 2017

Des travaux d'aménagement de l'école (agrandissement d'une classe et réfection du sol notamment) ont été effectués par l'employé municipal pendant l'été. Les dépenses afférentes ont été comptabilisées en section de fonctionnement et peuvent être « basculées » en investissement afin de pouvoir récupérer la TVA. Une écriture comptable doit être passée en ce sens pour un montant de 4 937.87€

Adopté à l'unanimité (9 voix)

Sou des écoles : subvention complémentaire pour les repas du personnel

Lors du vote du budget primitif, une subvention de 1050€ a été allouée au Sou des Ecoles, gestionnaire de la cantine scolaire, pour le remboursement des repas des deux agents municipaux qui s'occupent du service des repas.

Le prestataire a changé dernièrement et le prix du repas a augmenté. La subvention versée ne suffit donc pas à couvrir les frais.

Il conviendrait donc de prévoir une subvention complémentaire de 160€ (compte d'imputation : 6574) pour couvrir les dépenses supplémentaires.

Adopté à l'unanimité (9 voix)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réflexion est menée pour le paiement des repas des agents communaux à la cantine scolaire en 2018. Le paiement pourra s'effectuer sur facture ou

par le biais d'une subvention comme à l'heure actuelle. Le sujet sera abordé lors du vote du budget primitif.

Décision modificative n°5 : restitution d'une taxe sur terrains nus devenus constructibles à la demande du Trésor Public suite à jugement

Ce sujet a été rajouté à l'ordre du jour le 15 décembre 2017 suite à la réception d'un mail de la perception le 14 décembre 2017 à 16h07 et à la demande de Mr le Maire afin que la dépense soit comptabilisée sur le budget de l'année en cours.

L'ordre du jour affiché en mairie a été modifié en ce sens le 15 décembre dernier au matin et l'ensemble des élus a été prévenu par mail le même jour.

Les élus présents acceptent de délibérer sur ce point. La secrétaire de mairie rappelle la jurisprudence dans ce domaine.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contentieux était en cours concernant une taxe sur les terrains nus devenus constructibles d'un montant de 13 852€ perçue à tort par la commune selon le pétitionnaire. Ce dernier a attaqué en justice la mairie dans un premier temps (requête rejetée) puis les finances publiques dans un second temps.

Un ordre de restitution du 11 décembre 2017 oblige donc la commune à rembourser cette somme.

Il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits au compte 673 «titres annulés (exercices antérieurs) ».

Adopté à l'unanimité (9 voix)

Baux ruraux

Monsieur le Maire informe les élus que les deux baux ruraux en cours arrivent à échéance en fin d'année. Ils se poursuivent par tacite reconduction mais un avenant sera tout de même rédigé pour établir précisément les modalités.

Travaux à venir

- **Enfouissement d'une partie des réseaux haute tension sur la route de Lyon** par Enedis suite au Plan d'Aléas Climatiques (PAC). Une convention sera signée entre Enedis et la mairie. Le sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Une étude est menée par la commune pour l'enfouissement des réseaux basse tension dans ce secteur sur une longueur approximative de 200m afin de profiter de la fouille réalisée.

Questions diverses

- **Ecole** : une réflexion est menée par la mairie pour l'aménagement du bâtiment scolaire compte tenu des constructions en cours. Certains petits aménagements sont à prévoir (étagères, armoires).

- **Préparation du budget primitif 2018** : devis en cours concernant la poursuite de l'équipement informatique de l'école. Avant tout investissement dans ce domaine, les élus souhaitent que le conseil d'école se prononce sur l'exposition des enfants aux ondes (cf wifi, utilisation de tablettes...) compte tenu des discours politiques actuels.

Une somme de 5 000€ sera également à prévoir pour l'aménagement des vestiaires du football qui s'élève en totalité à 9 440€ HT. Ces aménagements entrent dans le cadre de la construction de vestiaires par la commune de Montagnole. Le coût des aménagements intérieurs sera pris en charge par les 2 communes |

Monsieur Hubert MARECHAL arrive au cours de la discussion.

- **Logiciel pour la gestion de la cantine et de la garderie** : poursuite de la réflexion concernant un accès internet pour les familles afin de pouvoir inscrire leurs enfants à la cantine et à la garderie. ce logiciel permettrait également la gestion informatisée des pointages par les agents municipaux. Cette mise en place impose des règles de sécurité et nécessite par conséquent une modernisation du parc informatique de la mairie. Une étude tarifaire est en

cours.

- **Diagnostic éclairage public** : Monsieur LAGUILLAUMIE rappelle la restitution du diagnostic d'éclairage public ce mercredi 20 décembre à 16h00 en mairie. Réunion ouverte à tous les élus disponibles.
- **Salle polyvalente** : il est régulièrement constaté que les lampes extérieures restent allumées alors que les locataires sont informés lors de la remise des clés. Une affichette sera mise en place à proximité de l'interrupteur.
La chaudière dysfonctionne notamment au niveau de la température. Un diagnostic va être effectué.
- **Economies d'énergie** : le relevé des températures dans les bâtiments communaux a débuté.
- **Raid de l'INP Grenoble 4 et 5 Mai 2018** : le départ se fera sur la commune. La salle polyvalente sera louée aux organisateurs au tarif habituel.
- **Agenda janvier 2018** : vœux du Maire le 12 janvier à 19h00/ conférence sur la maladie de Lyme le 26 janvier à 20h00 et théâtre le 28 janvier à 17h00.
- **Fibre optique** : la fibre optique sera installée sur la commune par Orange. Une réunion est à programmer en début d'année 2018 pour en savoir plus sur le sujet.
- **Déneigement** : le chemin de la Labiaz semble poser problème. Contact doit être pris avec les propriétaires des terrains afin de leur demander d'élaguer les arbres en bordure de route. Il n'est pas certain que cela pourra être réalisé dans l'immédiat compte tenu de la saison hivernale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.